

Bruxelles, le 14 août 2003
12021/03 (Presse 244)
P 99/03

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur les nouveaux actes de violence en Israël et dans les
territoires palestiniens**

L'Union européenne condamne dans les termes les plus vigoureux les attentats suicides récemment perpétrés par certaines organisations terroristes palestiniennes, qui ont coûté la vie à des innocents. L'Union européenne présente ses condoléances aux familles des victimes et exprime sa sympathie aux blessés.

L'Union européenne s'inquiète vivement de la recrudescence de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens. Les attentats suicides contreviennent au cessez-le-feu déclaré le 29 juin 2003 et nuisent aux intérêts de la majorité des Palestiniens, qui sont favorables à un arrêt de la violence.

L'Union européenne réaffirme une nouvelle fois qu'une mise en œuvre rapide, complète et de bonne foi de la feuille de route par les deux parties est la seule solution possible. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action susceptible de conduire à la reprise du cycle de la violence. Les deux parties doivent demeurer résolues à poursuivre sur la voie des négociations, qui ne doivent pas être entravées par des organisations radicales opposées à la paix.

Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
